



SAMSAH TI DIHUN
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
MEDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS
association hospitalière de Bretagne



votre guide
pratique d'information

www.ahbretagne.com

Après sept années de fonctionnement, la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) «Ker Dihun» de Saint-Brieuc a souhaité développer son action en insertion sociale en direction des personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale en créant le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) «Ti Dihun».

Le SAMSAH «Ti Dihun» de Saint-Brieuc a ouvert le 1er janvier 2006 au sein de l'Association Hospitalière de Bretagne. Il participe au réseau de prise en charge de personnes lésées cérébrales des Côtes d'Armor.

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

Des permanences téléphoniques des professionnels sont assurées du lundi au vendredi.

bienvenue !



1 – Obtention d'une orientation SAMSAH par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

2 – Rendez-vous d'accueil programmé entre la personne demandeuse, sa famille et/ou son représentant légal, la responsable du SAMSAH et le médecin.

3 – Rendez-vous d'admission en présence de l'usager, de la responsable du service, du médecin et du membre référent de l'équipe.

Prise en charge financière

- Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM)

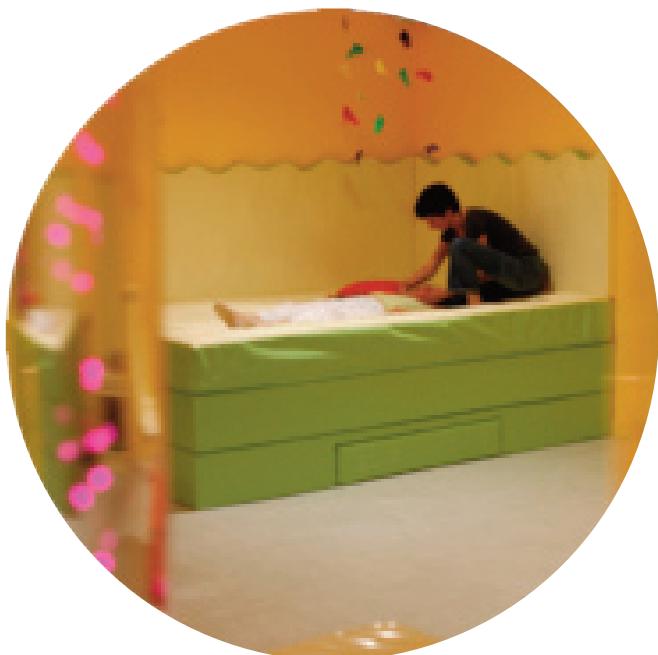
Pièces à fournir

- Orientation MDPH
- Copie de l'attestation de carte Vitale
- Copie de la carte d'identité

l'équipe

L'équipe pluriprofessionnelle se compose de qualifications multiples et complémentaires, à savoir :

- Directrice
- Médecin
- Coordinatrice
- Neuropsychologue
- Aide Médico-Psychologique
- Ergothérapeute
- Technicien en Intervention Sociale et Familiale
- Psychologue
- Assistante sociale
- Secrétaire



Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de Saint-Brieuc peut accompagner 25 personnes adultes (à partir de 18 ans), victimes d'un traumatisme crânien ou d'une lésion cérébrale acquise.

Le SAMSAH propose également un soutien aux familles (conjoint, parents, enfants).

Cet accompagnement est individualisé et se fait au SAMSAH, au domicile des personnes et/ou dans un lieu d'activité scolaire, sociale ou professionnelle, par une équipe pluridisciplinaire.

Domaine du soin

- Prendre en compte les troubles cognitifs et/ou comportementaux, consécutifs aux lésions cérébrales ;
- Favoriser l'accès aux soins ;
- Accompagner une démarche de soin ;
- Proposer un suivi ou un accompagnement psychologique ;
- Bénéficier d'un avis médical spécialisé ;
- Mettre en place les adaptations nécessaires dans le lieu de vie et/ou dans le milieu professionnel.

Domaine social

- Écouter, comprendre les difficultés, informer ;
- Favoriser l'accès aux droits ;
- Rechercher les moyens de compensation du handicap dans le milieu de vie et/ou professionnel ;
- Envisager l'organisation de l'aide humaine ;
- Faciliter la participation à la vie sociale, à la vie de la cité ;
- Contribuer à la réalisation de projets de loisirs et de vacances ;
- Apporter un soutien psychosocial et/ou psychoaffectif à la personne et à son entourage.



L'accompagnement par l'équipe du SAMSAH dépend de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle fixe la durée de l'accompagnement et engage l'usager et/ou sa famille à s'investir dans son projet individualisé.

Toute intervention dans le cadre de projet individualisé est pratiquée avec le consentement de l'usager, et/ou de son représentant légal, et/ou de sa famille.

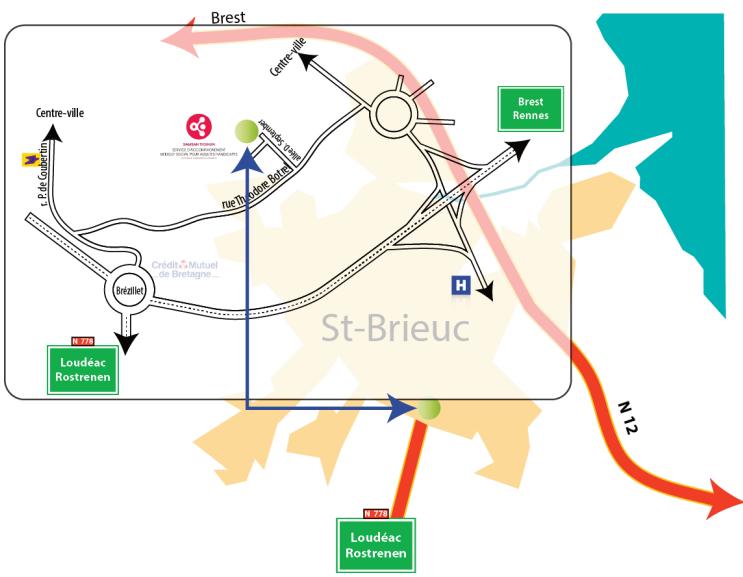
Toute personne, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui la concernent.

Toute personne est en droit d'exprimer ses observations et ses réclamations.

Toute personne se doit de souscrire une responsabilité civile.

Toute personne, professionnel ou usager, se doit de respecter les droits et devoirs nécessaires aux règles de vie en société.

accès





SAMSAH TI DIHUN
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
MEDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS
association hospitalière de Bretagne



AHB Service Communication Mai 2025 - M2-SI-65

Tél. : 02 96 75 04 67

2 bis allée Dulcie September - 22000 SAINT-BRIEUC
www.ahbretagne.com

